

**Procès Verbal d'inventaire  
de la Chartreuse de Bonnefoy  
par la municipalité du Béage.**

26 avril 1790

Ce jour d'huy vingt sixième avril mil sept cent quatre vingt dix, à dix heures du matin nous maire et officiers municipaux de la paroisse du Béage assistés des sieurs Jean Louis Petit procureur de la commune et de Jean Pierre Charreyre prêtre de ladite paroisse qu'avons pris pour secrétaire à l'absence de M<sup>e</sup> Liabeuf secrétaire de ladite commune duquel ledit sieur Charreyre avons pris serment en tel cas requis et sur le réquisitoire dudit sieur Petit pour obéir au decret de l'Assemblée Nationale du vingtième mars dernier nous sommes transportés en corps municipal à la Chartreuse de Bonnefoy dependante du bourg et paroisse du Béage pour prendre connaissance des meubles et se faire représenter tous les registres et comptes de regie, les arrêter et former un résultat des revenus et des époques de leur échéance et de dresser état sommaire de l'argenterie argent monnoyé, effets de la sacristie, bibliothèque et mobilier les plus précieux de la maison et c'est ce en présence de tous les religieux. Et à quoi nous conformans avons fait appeller lesdits religieux au son de la cloche et s'étant rendus à la salle capitulaire, leur avons fait lecture de notre mission et requis de nous communiquer leur volonté s'ils veulent rester dans leur ordre où profiter de la liberté que leur donne la dite Assemblée Nationale.

La dite maison se trouvant composée de huit religieux prêtres et profes, et un minoré aussi profes, de deux freres dont l'un convers où profes, et l'autre donné et de deux affiliés.

Scavoir dom Guillaume Puël, prier, âgé de cinquante sept ans ; dom Paul Bastet, vicaire, âgé de trente neuf ans ; dom Paul Achér, procureur, âgé de soixante quinze ans ; dom Antoine Fricou, âgé de soixante onze ans ; dom François Aillaud âgé de soixante trois ans ; dom Guillaume Peschier, coadjuteur, âgé de cinquante trois ans et quatre mois ; dom Louis Chevalier âgé de trente neuf ans huit mois.

Dom Hilarion Barthe âgé de trente neuf ans.

Dom Gabriel Gernolle âgé de trente neuf ans.

Frere Thomas Fabre, convers, âgé de quarante six ans.

Frere Pierre Perret, donné, âgé de cinquante quatre ans.

Pierre Hilaire, oblat et affilié, âgé de soixante quatre ans.

Marc Etienne Sandoz, affilié, âgé de trente sept ans.

Ainsi qu'un chacun l'a accusé et les ayant interpellés de declarer s'ils veulent rester dans l'ordre où de profiter de la liberté qui leur est accordée.